

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les faits de la semaine

Les journaux n'ont pas chômé ces jours derniers. Les événements, politiques ou autres, se sont succédés avec rapidité. Après la discussion des interpellations relatives à l'application de la loi sur les associations, qui a valu au gouvernement un si gros succès, nous avons entendu porter à la tribune une de ces questions qui seraient ridicules, si elles n'étaient odieuses, issue de la plus basse calomnie et des pires racontars.

Certains journaux adressaient à M. Pelletan des reproches qui tendaient à l'accuser de trahison, s'ils avaient été fondés. Le ministre de la marine, qui a bec et ongles comme on le sait, n'a pas eu de peine à prouver qu'il n'y avait rien de sérieux dans les histoires de brigands qu'on avait mises en avant pour masquer une réclame commerciale. Puis, prenant l'offensive, il a dit aux applaudissements de toute la Chambre, « Je tiens à honneur d'être un vieux journaliste, fils de journaliste, j'ai vu s'écouler dans cette profession toute ma carrière et j'ai le droit de m'étonner de voir s'introduire dans une partie de la presse, des mœurs qui ne ressemblent guère à celles de la profession que j'ai exercée. »

— La Chambre est passée ensuite à une question plus sérieuse : les causes de la grève des mineurs.

Les débats ont été très intéressants et des discours magnifiques ont été prononcés, après quoi M. Combes est intervenu.

Il semble bien que le Président du Conseil ait pris d'excellentes dispositions pour mettre fin au redoutable conflit. La Chambre a approuvé ses déclarations et son attitude à une majorité inconnue jusqu'ici !

Les évêques protestent. Ils ont rédigé un manifeste collectif, prétentieux et inutile. Ont-ils la prétention de faire la loi à 39 millions de français ?

Si oui, il serait inutile d'avoir une Chambre, un Sénat, des ministres, un Président de la République ; il serait inutile, en un mot, d'être en République ; il faudrait revenir à ce qu'ils appellent le bon vieux temps, l'époque où quelques évêques décidaient du massacre des Albigeois, de la St-Barthélemy ou des Dragonnades.

Le conseil des ministres n'est pas précisément de cet avis. Il s'est occupé de cette pétition collective des archevêques et évêques, aux membres du Parlement, au sujet des congrégations. Il a approuvé la décision du ministre des cultes de déferer comme d'abus au Conseil d'Etat les soixante-douze archevêques ou évêques signataires de ce document, sans préjudice des mesures complémentaires qui pourraient être prises ultérieurement contre eux.

Cette décision a été prise parce que le fait d'avoir signé et publié cette pétition collective est le résultat d'un « concert » que la jurisprudence du Conseil d'Etat, fondée sur les articles organiques, a toujours déclaré illicite.

Le ministre des cultes a décidé de prononcer la peine de suppression de traitement à

l'égard du vicaire général d'un prélat promoteur de la pétition, qui s'est rendu successivement chez divers évêques pour recueillir leurs signatures.

Il a invité en outre, le cardinal Perraud à démentir les mots qu'il aurait paraît-il prononcés, dans une cérémonie publique, à Orléans, de « ministère de dépravation ». S'il les a réellement prononcés, son traitement sera supprimé.

Que les évêques prennent garde. S'ils s'obstinent à violer le concordat ; s'ils le rendent lettre morte, la dénonciation s'imposera et ce sera eux qui l'auront voulu.

F. L.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 25 octobre

M. Bourgeois préside.
La Chambre reprend la discussion des interpellations sur les grèves.

M. Dejeante appelle l'attention du président du Conseil sur la grève d'Ourscamps (Oise).

M. Jaurès lui succède à la tribune. Les ouvriers dit-il, demandent deux choses : le vote de certaines lois et le maintien de leurs salaires.

La question qui les occupe le plus cependant c'est la question des retraites.

M. Jaurès dit que ces retraites devraient être assurées par des versements d'un tiers pour l'Etat, d'un tiers pour les employeurs, d'un tiers pour les ouvriers.

M. Jaurès établit les recettes et les bénéfices des compagnies houillères : depuis 1899 les salaires se sont augmentés de 16 millions alors que le dividende des revenus s'est élevé de 60 à 105 millions.

M. Jaurès demande que la Chambre donne au président du Conseil une autorité morale pour qu'il puisse parler aux compagnies et leur imposer des conditions.

M. Combes répond aux discours des divers interpellateurs : au sujet de l'envoi des troupes, il dit que malgré tout c'était nécessaire pour assurer l'ordre ; au sujet des retraites, la commission sénatoriale va terminer ses travaux sur la durée du travail et un projet de loi est préparé.

Il espère que le conflit entre les compagnies et les mineurs sera bientôt terminé.

MM. Beauregardet Bouveri parlent ensuite : le premier contre les grévistes, le second en leur faveur.

Après un discours de M. Plichon, et une réponse de M. Combes, un ordre du jour de confiance en faveur du gouvernement est voté par 375 voix contre 164.

Séance du 24 octobre 1902

Présidence de M. Etienne, vice-président.

M. Réveillaud dépose une proposition de loi tendant à assurer la représentation proportionnelle dans les élections législatives.

Il demande en outre la nomination d'une commission de 22 membres à laquelle seraient renvoyées toutes les propositions qui seraient relatives au mode d'élection de la Chambre des députés.

L'orateur demande l'urgence.
M. Klotz dépose une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste.

La Chambre s'occupe ensuite d'une motion présentée par MM. Gouzy, Sarrien et Jaurès, tendant à faire élire les commissions de 33 membres des associations du travail et de prévoyance sociale, au scrutin de liste.

Cette motion est votée.

M. Dazon demande que la commission qui sera chargée d'examiner les propositions qui auront pour objet la séparation des églises et de l'Etat soit élue au scrutin de liste.

Cette proposition est repoussée.

M. Lasies dépose une motion tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner les modifications à apporter à la législation des sociétés et des banques.

La discussion de cette proposition est ajournée.

L'urgence est déclarée pour une proposition de M. Chauvin, tendant à l'interdiction absolue de tous les bookmakers sur les champs de courses.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 25 octobre

M. Clémenceau dépose une proposition de loi tendant à l'abolition des offices ministériels.

M. Giraud dépose une motion tendant à l'interdiction et à la répression du duel.

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de M. Lecomte tendant à la suppression de la liberté de l'enseignement supérieur.

M. Wallon combat cette motion défendue par M. Lecomte.

M. Chaumié intervient mais non en faveur de la proposition.

Puis, le renvoi de la discussion est prononcé.

Une circulaire du garde des Sceaux

Le ministre de la justice a adressé aux procureurs généraux la circulaire suivante au sujet des grèves :

Monsieur le procureur général,

Les grèves qui se sont déclarées dans certaines parties de la France m'offrent une occasion de vous confier mes vœux sur le rôle de la justice dans les troubles que peut susciter l'arrêt du travail.

La liberté du travail est inscrite dans nos lois. Vous la ferez donc respecter, et quand des poursuites vous paraîtront nécessaires, aucune pression du dehors n'en devra interrompre le cours. Mais la première condition pour que les poursuites aboutissent, c'est de les entreprendre avec prudence.

Il importe qu'elles ne puissent jamais être considérées comme un moyen de faire obstacle au droit de grève qui, lui aussi, légalement reconnu, doit être librement pratiqué.

D'autre part, je ne saurais trop vous mettre en garde contre toute tendance qui pourrait pousser les magistrats du Parquet à vouloir faire des exemples. Au contraire, dans leurs réquisitions, ils devront demander aux juges de juger l'homme et non pas le milieu, l'acte et non pas la doctrine.

Il vous appartiendra, monsieur le procureur général, d'apprécier quels sont les cas où la procédure de flagrant délit s'impose et ceux où la justice et les justiciables ont un égal intérêt à attendre que les passions commencent à s'apaiser.

Mais j'appelle votre attention sur la nécessité, aujourd'hui plus éclatante que jamais, d'assurer à tous les citoyens, quels qu'ils soient, des garanties égales devant les tribunaux de la République.

Le projet de loi sur l'avancement

Depuis la loi de 1892, aucune disposition législative nouvelle n'avait été prise au sujet de l'avancement dans l'armée.

Le projet de loi déposé mardi à la Chambre par le général André a pour but de fondre les données anciennes avec un ensemble de règles nouvelles rendues nécessaires par les circonstances que l'armée traverse depuis 1870.

L'exposé des motifs constate cette situation et fait remarquer que, dans la longue paix dont nous jouissons depuis plus de trente ans, il est devenu fort difficile de comparer entre eux les titres des officiers.

Les notes données par les chefs ne sont consultées que pendant trois ou quatre ans au plus ; après, il n'en reste rien : l'avis du dernier chef détermine parfois seul le succès ou l'échec d'une carrière qui, en bonne justice, devrait correspondre à l'ensemble des services passés.

Dans cet ordre d'idées, le projet ministériel conserve aux intéressés la trace de

leurs titres antérieurs, sous forme de majorations d'ancienneté acquises successivement, et porte que, sous cette réserve, l'avancement n'aura plus lieu désormais qu'à l'ancienneté dans chaque grade jusqu'à celui de lieutenant-colonel.

Toutefois, il est bien entendu que les majorations dont il s'agit ne pourront modifier la situation effective d'ancienneté de chaque officier au point de vue du commandement.

Le texte du projet comprend 18 articles et un tableau annexé.

Les 7 premiers articles consacrent, pour les grades moins élevés, quelques réformes de détail qui ont été discutées ces dernières années. Ainsi, en vertu de l'article 2, l'ancienneté minima exigée du soldat pour passer caporal ou brigadier est de quatre mois ; en vertu de l'article 3, le sous-officier devra avoir servi activement au moins dix mois dans l'ensemble des grades de caporal ou brigadier et de soldat.

La hiérarchie des grades reste ce qu'elle est aujourd'hui, tant pour les combattants que pour les diverses catégories de fonctionnaires et employés militaires.

Nul ne peut passer sous-lieutenant s'il n'a servi au moins trois ans comme sous-officier ou s'il n'a suivi pendant deux ans, avec succès, les cours de l'Ecole polytechnique ou de Saint-Cyr.

Dans chaque arme, la moitié au moins des grades de sous-lieutenant conférés chaque année est attribuée aux sous-officiers — au lieu du tiers, comme précédemment.

Les sous-lieutenants continueront à être promus de droit lieutenants après deux années de grade.

A partir de l'article 7 commence la réforme fondamentale des règles d'avancement pour les officiers.

INFORMATIONS

Les gauches du Sénat chez M. Combes

Le président du conseil a reçu jeudi matin les représentants des groupes de l'union républicaine et de la gauche démocratique du Sénat, qui venaient l'entretenir de la situation politique.

L'entretien, qui a duré près d'une heure, a porté 1° Sur l'application faite et à faire encore de la loi sur les Associations ; 2° sur la question de la liberté d'enseignement.

Les interlocuteurs ont été d'accord pour penser qu'il ne fallait pas demander au Parlement la création du monopole de l'enseignement, mais admettre la liberté d'enseignement avec un contrôle extrêmement rigoureux.

Les évêques en révolte

Le ministre des cultes vient de supprimer le traitement du chanoine Laligant, vicaire général à Besançon.

C'est cet ecclésiastique qui s'était chargé de recueillir les adhésions des membres de l'épiscopat à la protestation adressée au Parlement.

Jeudi soir est partie de Paris la lettre par laquelle le ministre des cultes demande au cardinal Perraud de désavouer le langage outrageant pour le gouvernement qu'il aurait tenu à Orléans.

On sait que le cardinal Perraud a traité le gouvernement de « ministère de dépravation ».

La grève générale

Les reprises du travail sont aujourd'hui

nombreuses : à Cransac, à Bessèges, la grève est considérée comme terminée.

A Dankerque également le travail a été repris à jourd'hui, mais malheureusement hier, vendredi, de graves désordres se sont produits.

Tout d'abord les premières dépêches annonçaient que la ville avait été déclarée en état de siège.

Il n'en a rien été ; mais néanmoins la troupe a dû intervenir pour maintenir l'ordre parmi 4 ou 5 000 grévistes qui ont saccagé, pillé, incendié, plusieurs habitations, des barricades avaient été établies dans les rues : il y a eu de nombreux blessés.

Ce matin tout est rentré dans le calme, et la grève est terminée.

Le monument d'Emile Zola

La souscription ouverte par le Comité de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen, pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Emile Zola, s'élève à cette heure à la somme de 47,600 fr. environ.

Les Mémoires de Krüger

Des extraits des mémoires du président Krüger, ouvrage qui paraîtra au mois de novembre prochain, sont publiés par un journal anglais.

Dans le premier extrait, M. Krüger raconte comment il tua son premier lion, à l'âge de 14 ans, puis il fait le récit des chasses au rhinocéros, auxquelles il prit part.

Le second extrait se rapporte aux luttes qu'il eut à soutenir contre les aborigènes, et qui commencèrent en 1836 pour ne se terminer qu'il y a quelques années.

Dans le troisième extrait, on trouve des épisodes de la guerre avec les Cafres en 1853. Le président Krüger raconte l'expédition contre le chef Moselikatze, dont les territoires furent annexés.

Les extraits suivants montrent qu'au commencement de la guerre civile, de 1851 à 1864, M. Krüger désirait ne pas prendre part aux divisions du pays, mais que, s'y étant trouvé mêlé, il n'eut plus de repos jusqu'à ce qu'il eut gagné l'opinion publique.

Enfin, dans un dernier extrait, M. Krüger expose son attitude vis-à-vis du président Burgher, élu en 1871, et à qui il était opposé sur tous les points ; mais il accepte le fait accompli et promet son concours au président Burgher. Cependant Burgher était impopulaire à cause de ses opinions trop différentes de celles des Burghers.

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Notre très intéressant feuilleton : Au pays des Chimères touchant à sa fin, prochainement, nous commencerons la publication de :

L'HONNEUR DU NOM

par Charles Buet.

Vote de nos députés

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de MM. Gouzy, Etienne et Jaurès (interpellations relatives à la grève des mineurs) les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Vival et Lachize.
M. Rey absent.

Pour une fois, M. Lachize a voté en faveur du gouvernement.

Il s'amende..... Nous l'en félicitons.....

La succession de M. Bayet

Les journaux pédagogiques s'occupent depuis quelques jours des nominations récentes qui ont été faites dans le haut personnel de l'enseignement secondaire et primaire.

Le départ de M. Bayet chagrine peu — au contraire — les instituteurs.

D'autre part, la nomination de M. Gasquet le nouveau directeur de l'enseignement primaire, les réjouit.

Du reste, voici l'opinion des instituteurs de Meurthe-et-Moselle sur le nouveau chef de l'enseignement primaire, que publie l'École laïque.

Nous sommes heureux de la porter à la connaissance de tous les membres de l'enseignement de notre département.

Profondément laïque et sincèrement républicain, M. Gasquet est dévoué entièrement

aux institutions républicaines et à Nancy nous avons encore présent à la mémoire le magistral et avancé discours qu'il prononça à l'occasion de l'inauguration du Lycée Jeanne d'Arc (lycée de jeunes filles).

Au point de vue « primaire », M. Gasquet s'est occupé sérieusement de la fondation de l'Amicale des instituteurs et institutrices laïques de Meurthe-et-Moselle et il conçoit le rôle de l'instituteur comme celui d'un pionnier de la République, faisant triompher les principes. Il semble continuer la tradition des Ferry et des Buisson, et notre conviction est que l'enseignement primaire aura à sa tête un homme comme l'enseignement primaire en a de plus en plus besoin.

M. Gasquet mérite d'être salué avec respect et avec espoir par tous ceux qui s'intéressent au rôle éducateur, politique et social de l'École primaire. En outre M. Gasquet est d'un abord très simple qui vous met tout de suite à l'aise ; il a beaucoup de tact, et à l'occasion il sait trouver des paroles chaleureuses qui viennent d'un grand cœur et d'un esprit très cultivé.

Il serait injuste de parler de M. Gasquet sans associer aux justes éloges que nous faisons de lui, Mme Gasquet qui est une personne de grand cœur et de beaucoup d'esprit.

CAHORS

Au Sénat

Nous apprenons avec plaisir que le vaillant et dévoué sénateur du Lot, M. Cocula, a été élu membre de la commission chargée d'examiner la proposition de loi déposée par M. Gourju, relative à l'établissement de la représentation proportionnelle avec certaines modifications dans les élections municipales.

M. Cocula, qui s'est déclaré hostile à cette proposition, a été élu par 9 voix contre 3 données à M. Légrand, plutôt favorable à la proposition.

Egalement, notre sympathique sénateur, M. Costes, a été désigné par le 5^e bureau du Sénat pour faire partie de la commission d'initiative parlementaire.

Nous adressons nos vives félicitations à ces deux représentants pour la marque d'estime et de confiance dont ils viennent d'être l'objet de la part de leurs collègues du Sénat.

Avis aux conscrits

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1901 et des ajournés des classes 1899 et 1900, faisant partie du recrutement de Cahors, seront à partir du 1^{er} novembre prochain, déposés dans les brigades de gendarmerie où les intéressés pourront les retirer contre émargement jusqu'au 6 novembre inclus.

Ecole de dessin

Les patrons et les pères de famille sont informés que les cours de l'école municipale de dessin ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 8 à 9 heures du soir.

Les cours et les fournitures sont absolument gratuits.

Des bourses d'apprentissage de 1200 fr., pendant 3 ans, sont affectées à certains concours.

Société Agricole du Lot

Séance du 11 octobre 1902

PRÉSIDENCE DE M. REY, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Pagès, Vinel, Aymard, Dalet, Pouzergues, Laporte, Carrié, Rey, Delbreil, Viviers.

M. Delbreil, vice-président, faisant fonction de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté avec une adjonction reportant à l'exercice 1902 une somme de 1268 fr. 82, ce qui établit le chiffre des recettes au même total que celui des dépenses prévues pour la même année soit 10.393 fr. 82 centimes.

Demandent à faire partie de la Société, MM. J. Delfour, Cagnac, Delsuc. Aux termes des statuts, il sera prononcé sur leur admission à la prochaine séance.

M. le Président informe ensuite l'assemblée que le Conseil général, estimant que les encouragements à l'engraissement du bétail sont moins utiles que ceux qui sont donnés aux animaux reproducteurs et que le Concours de boucherie qui se tient à Cahors le 1^{er} février peut être supprimé sans inconvénient, a réduit dans ce but de 300 fr. la subvention qu'il alloue à la Société agricole.

Cette réduction entraînera la suppression de la subvention de 150 fr. accordée par la

ville de Cahors, et celle de la subvention spéciale de 375 fr. que le ministre de l'agriculture voulait bien accorder à ce concours sur la demande qui lui en était faite par le président de la Société

Dans ces conditions, la Société agricole, en présence de l'insuffisance de ses ressources, et pour déférer au désir du Conseil général ne peut, malgré le regret qu'elle en éprouvera sûrement, que prononcer dès à présent la suppression du concours d'animaux gras du 1^{er} février. Il importe, du reste, que cette décision soit portée le plus tôt possible à la connaissance des engraisseurs afin de leur éviter des frais inutiles.

Après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres présents, la Société agricole et industrielle du Lot exprime ses vifs regrets de supprimer le concours d'animaux gras du 1^{er} février et décide que le vœu suivant sera adressé au Conseil général :

« La Société agricole et industrielle du Lot :

• Considérant que le concours d'animaux gras qui se tient à Cahors le 1^{er} février a eu pour résultat de faire réaliser d'importants progrès à l'engraissement du bétail au point que beaucoup des animaux présentés n'auraient pas été déplacés au concours général de Paris ;

» Considérant que l'engraissement du bétail est une des spéculations les plus avantageuses de l'agriculture et que c'est la seule qui permette au cultivateur de tirer parti de ses bœufs de travail ;

» Considérant que le concours de Cahors, en attirant un grand nombre de bouchers étrangers, avait l'avantage de faire hausser les prix de 20 à 30 fr. au moins par quintal métrique et profitait ainsi à tous les engraisseurs du département ;

» Emet le vœu :

» Que le Conseil général veuille bien, dans l'intérêt de notre agriculture si éprouvée et qu'on ne saurait trop encourager, revenir sur la décision qu'il a prise de manière à lui fournir les moyens de rétablir le concours d'animaux gras. »

Le Président, REY.

Tribunal correctionnel

Audience du 25 octobre

Le nommé Jules Laurent Reboul, âgé de 35 ans, natif de Robiac (Gard), sans domicile fixe, est condamné, pour la dix-huitième fois, à 20 jours d'emprisonnement pour mendicité et vagabondage.

— Le sieur Albert Vaillaon, 52 ans, marchand de poissons à Cahors, poursuivi pour outrages à l'égard du garde pêche Labarrière, fait défaut à l'audience et est condamné à 25 francs d'amende.

— La nommée Elyse Cournou, épouse Demeurs, 28 ans, ménagère à Montaigne, comparait devant le tribunal sous l'inculpation d'escroquerie au préjudice de divers commerçants de Montcuq.

Après plaidoirie de M^e Lacaze, le tribunal, tenant compte du casier vierge et du repentir de l'inculpée, ne l'a condamnée qu'à quinze jours d'emprisonnement et lui a fait application de la loi de sursis.

— Jules Valentin, 14 ans, cultivateur aux Junies, est poursuivi pour outrages à la pudeur.

Le tribunal acquitte le prévenu comme ayant agi sans discernement, le remet à ses parents, et déclare le père civilement responsable.

A la fin de cette audience, le tribunal renvoie le prononcé du jugement à une date ultérieure, contre un industriel de Castel-franc.

M. Sênil, fabricant de ciment, qui le 27 décembre 1901 refusa de laisser entrer dans l'usine l'inspecteur du travail.

M. l'inspecteur du travail se basant sur les circulaires ministérielles du 29 mai 1893 et du 5 juillet 1894, relatives à la délimitation du service des mines et de l'inspection du travail, dressa procès-verbal.

M^e Bourdin au nom de M. Sênil et M. de Andreis substitut, ont soutenu que l'inspecteur du travail n'avait pas le droit de contrôler dans les usines à chaux, en l'espèce chez M. Sênil.

M. Chastagnol, inspecteur, a soutenu que les circulaires précitées sont formelles et que les fours à chaux, les briquetteries, les bluteries sont du ressort de l'inspecteur du travail et non du contrôle des mines.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Théâtre de Cahors

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que le mercredi 29 octobre, l'excellente tournée *Gustave Darcia*, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de :

LA BOULE

comédie-bouffe en 4 actes de MM. *Meilhac* et *Halévy*.

Le spectacle commencera par **LE PLUS HEUREUX DES TROIS**

vaudeville bouffe en 3 actes de MM. *Labiche* et *Goullinet*.

Tous nos lecteurs se souviennent des belles représentations de *Bébé*, *Sapho*, *les Misérables*, que l'an passé donna à Cahors l'excellente tournée *Darcia*.

Le succès mérité qu'elle obtint à cette époque, nous assure d'une bonne soirée pour le 29 octobre.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 26 OCTOBRE 1902

Ewiwa (P. R.)	Cosetti.
Propos galants (Valse)	Kelsen.
La Bohémienne (Fantaisie)	Balle.
Gavotte Bébé	Boisson.

Allées Fénelon de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 25 Octobre 1902

Mariage

Grèzes Jean-Ubert, et Faurie Claudine-Rosalie, robeuse.

Décès

Baudus Charlotte-Elyse, s. p., 72 ans, célibataire Boulevard Gambetta 12.
Benays Antoine, cultivateur, 72 ans, à Lacapelle.

SERVICE DE NEUVAINÉ

Les familles **Lagarrigue** et **Teyssède** prient leurs amis et connaissances, de vouloir bien assister au service de neuvaine qui sera célébré le lundi, 27 du courant, à 10 heures du matin, en l'église Cathédrale, pour le repos de l'âme de feu

M. Edmond LAGARRIGUE

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire du 22 octobre. — Favorisée par un bien beau temps, notre foire avait attiré beaucoup de monde et il s'y est traité beaucoup d'affaires.

Aperçu de quelques prix :
Bœufs de boucherie, de 32 à 35 fr. le quintal; bœufs d'attelage, de 600 à 800 fr. la paire; bouvillons, de 250 à 350 fr.; veaux, de boucherie, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kil.; brebis, de 35 à 45 fr. la pièce; agneaux, de 25 à 30 fr. pièce; petits porcs de deux mois environ, de 15 à 25 fr. pièce.

Mercuriale à la halle : Blé, les 80 litres, de 16 à 16 fr. 50; maïs de 11 à 12 fr.; avoine, de 6 à 7 fr. vesces, de 12 à 12 fr. 50; fèves, de 11 fr. 75 à 12 fr. 25.

Oufs, 0 fr. 90 la douzaine; poulets, 0 fr. 60 le demi-kilo.

LIMOGNE — Foire. — La foire de Limogne, qui devait se tenir le samedi 1^{er} novembre, coïncidant avec le jour de la Toussaint, est renvoyée au samedi suivant 8 novembre.

MM. les acheteurs comme les vendeurs trouveront toujours comme par le passé, à se satisfaire les uns et les autres.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Enseignement secondaire. — M. Calaret, professeur de seconde au collège de Figeac, est nommé chargé de cours de sixième au lycée d'Aurillac.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Figeac se réunira mardi prochain 28 octobre, à cinq heures du soir, à la mairie. Objet de la séance : salle Saint-Fargéan et autres affaires.

Ordre des Avocats. — Tableau de l'Ordre des Avocats de l'arrondissement de Figeac pour l'année judiciaire 1902-1903 : Bâtonnier, M. Pérès; Secrétaire, M. Carbonnel; Membres, MM. Pauliac, Bécaye,

Leygonie, Perrin, Faure, Lagnerre, Raysac, Casaubon, Bodin; Stagiaires, MM. Fontanges, Dasser.

Compatriote. — Notre compatriote M. Mage, conseiller de préfecture de la Creuse, est nommé en la même qualité dans les Ardennes.

Instruction publique. — M^{me} veuve Laraye, ancienne directrice de l'école publique de Figeac, est nommée institutrice primaire au lycée de Rodez.

Marché-Foire. — Nous croyons devoir rappeler que la Toussaint tombant le samedi 1^{er} novembre, et la foire de Bagnac échéant le lundi 3, notre premier grand marché de novembre sera tenu le vendredi 31 octobre.

SAINT-CÉRÉ. — Succès. — Le jeune Paul Malpuech, de l'école primaire supérieure de notre ville, vient de subir avec succès les épreuves de concours d'admission à l'École supérieure du commerce de Bordeaux.

Nos compliments.

LACAPPELLE-MARIVAL. — *Mort subite.* — Mardi soir, le nommé Auguste Dalet, du village de Lafargue, s'était couché tranquillement après avoir travaillé toute la journée. Dans la nuit, sa femme entendit quelques faibles gémissements, mais elle n'y prit garde. Le lendemain matin seulement elle pénétra dans sa chambre et le trouva mort dans son lit. Malgré les soins prodigués de suite, il ne put être rappelé à la vie.

LE BOURG. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie du Bourg, le dimanche 2 novembre prochain à midi et demi.

Sujet de la conférence :

Améliorations dans les cultures locales.

Arrondissement de Gourdon

A propos des élections législatives

On nous prie d'insérer la communication suivante; il s'agit sans doute de fixer un point d'histoire politique locale; à ce titre nous ne pouvons refuser nos colonnes!

Martel, 24 octobre 1902.

A Monsieur Fleuret,

Je vous adresse ci-dessous copie de votre lettre du 25 février 1902, que vous m'avez demandée le 8 octobre courant.

Je laisse aux électeurs le soin de l'apprécier comme ils croiront devoir le faire.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

DÉSARDANT.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL

Gourdon 25 Février 1902.

Monsieur,

La période électorale étant sur le point d'être ouverte, et plusieurs candidatures radicales paraissant devoir se dresser contre la candidature de M. Lachière, député sortant, il serait utile de prendre des mesures en vue de la discipline qui, seule, peut assurer le triomphe du programme que nous défendons ensemble.

M. Cocula estime avec de nombreuses personnalités politiques, que ce résultat ne peut être obtenu qu'à l'aide d'un congrès formé par des délégués radicaux des divers comités de l'arrondissement.

Ces délégués seraient pris dans chaque commune à raison de un pour cent ou fraction de cent électeurs.

La réunion des délégués se tiendrait à Gourdon le dimanche qui suivra le décret de convocation.

Le Congrès déciderait d'abord, si toutes les candidatures radicales doivent être admises au premier tour de scrutin, ou s'il y a lieu, au contraire, de choisir un seul homme pour soutenir le programme des réformes contre le programme clérical du député sortant.

Dans ce dernier cas les délégués, après avoir entendu les divers candidats désigneront celui qui devra, seul dans l'arrondissement de Gourdon, se présenter contre M. Lachière au nom du parti radical.

Suivant l'avis que nous tenons de M. Cocula lui-même nous venons vous prier de faire procéder dans les communes de votre canton à l'organisation de comités pouvant élire en temps utile, des délégués

au congrès, dans la proportion que nous avons en liquée plus haut.

Nous vous serions très obligés de nous adresser les noms des délégués choisis aussitôt que ces noms seront connus.

Il importe en effet, pour que le congrès s'organise avec de sérieuses garanties d'impartialité, que nul ne puisse prendre part à sa délibération en dehors de ceux qui auront reçu mission d'y assister.

Dans ce but, nous ferons parvenir à l'avance, à chaque délégué qui sera désigné par vous, [au nom du comité radical, une carte personnelle qui seule permettra d'entrer dans la salle où le congrès tiendra sa séance.

Nous connaissons trop votre dévouement à la République pour ne pas être certains que vous prêterez tout votre concours à une œuvre de pacification et de concorde républicaines.

Veuillez agréer, etc.

Le président du Comité Républicain Radical de Gourdon

Signé :

FLEURET.

Copie certifiée conforme,

Martel le 24 octobre 1902

P. Le Maire

LAVERDET

Le 25 février 1902, M. Fleuret parlait de discipline!... le 25 février il considérait comme acceptable l'idée de voir le Congrès républicain désigner un seul candidat radical, contre M. Lachière!...

Au mois de mai M. Fleuret avait changé d'avis et il assura le succès du candidat de la réaction.

M. Fleuret est un républicain discipliné!!!!

L. B.

SOUILLAC. — *Classe 1901.* — Les jeunes gens appartenant à la classe de 1901 organisent un bal avant leur départ pour le régiment.

Cette soirée dansante aura lieu le dimanche 9 novembre.

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

de

La Ligue Française de l'Enseignement

Extrait du dernier numéro :

NOTRE PROFESSION DE FOI

Nous avons foi en l'avènement d'une humanité où la souffrance physique sera fort atténuée et où régneront la justice et la fraternité, conditions indispensables du bonheur universel. Le progrès matériel n'est rien sans le progrès moral. Nous voulons aider à la rénovation de l'humanité par la rénovation préalable de l'individu. La révolution sociale doit s'opérer surtout dans les consciences. Nous agissons sur nos lecteurs, nous leur dessillons les yeux, nous les amenons à faire effort pour s'amender et enfin nous les engageons à répandre autour d'eux la bonne semence, paroles, livres et journaux, sans oublier l'Éducateur. A qui nous adressons-nous? A tous ceux qui veulent se perfectionner; mais en particulier à ceux qui doivent éduquer les autres: instituteurs, professeurs, parents, conférenciers. C'est grâce à une coopération constante que le bon grain finira par lever en une abondante moisson qui couvrira la France, puis le monde entier.

Nous voulons donner à l'éducation intégrale de la jeunesse un fondement purement moral et rationnel.

En matière de religion, nous estimons qu'au fond il y a autant de religions que d'individus, puisque la religion c'est notre intime poésie. Les religions confessionnelles ont le tort de tuer les personnalités en coulant tous les hommes dans le même moule. D'ailleurs, les enfants ne ressentent pas le tourment de l'infini: voilà pourquoi il est rationnel de leur donner à l'école une éducation aconfessionnelle. Quant aux parents, dans la famille, rien ne leur empêche d'instruire leurs enfants, sur telle ou telle religion, s'ils croient bien faire. Mais il serait préférable de laisser l'enfant libre de se choisir, quand il aurait l'âge de raison, la religion de son goût, ou de ne s'en point choisir du tout. — Enfin, nous soutenons que l'humanité prise en bloc n'a pas à ériger de système religieux et à se préoccuper de l'au-delà. L'éducation sociale doit viser la vie terrestre, non une autre vie très aléatoire. L'éducation n'est ni une affaire de conscience, ni une affaire de sentiment.

En matière politique, nous ne sommes inféodés à aucun parti. Notre évangile n'est pas le Syllabus, mais la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, complétée par les récentes théories sur la solidarité. Nous estimons que la République doit être le gouvernement futur de tous les peuples parce que seule

elle respecte l'intégralité de la personne humaine et peut réaliser la fraternité universelle. Conséquemment, sans faire de polémique, nous contribuerons à diriger dans ce sens l'éducation politique des citoyens, sans laquelle on ne peut rien instaurer de durable.

Nous voulons aussi que la politique soit aux pieds de la morale. Nous répudions la mauvaise foi et le machiavélisme qui président encore aux rapports internationaux. La loi morale est une et universelle: elle ne doit pas être différente pour les individus et les collectivités. — Nous faisons la guerre à la guerre, nous préconisons l'arbitrage pour le règlement des conflits qui éclatent entre les Nations, et nous sommes de ceux qui préparent les esprits à l'idée d'un désarmement général, qui soulagera l'humanité du poids formidable sous lequel elle râle.

Enfin, nous sommes résolument féministes, c'est-à-dire que nous voulons que la femme soit traitée sur le même pied que l'homme dont elle est l'égal au point de vue intellectuel. Les femmes sont appelées à jouer un grand rôle dans l'œuvre de rénovation sociale qui se fera par l'amour. Mais il importe que, comme le prolétariat, elles soient préparées par une éducation rationnelle à la situation qui leur échoira. Aux femmes donc de venir à nous.

Tels sont, brièvement exposés, les principes recteurs de l'Éducateur. Ils ne peuvent manquer d'être acceptés par tous les esprits larges qui comprennent l'importance de l'éducation sociale et qui ont la notion exacte du devoir social. Nous adressons un chaleureux appel aux femmes et aux hommes de cœur pour qu'ils accourent grossir nos rangs et qu'ils nous amènent de nombreux adhérents. Et alors, groupés tous ensemble autour d'un organe entièrement indépendant (chose assez rare par le temps qui court) d'où l'esprit de lucre est banni, et où chacun peut librement dire son mot, nous mènerons le bon combat pour l'action morale et laïque!

L'Éducateur.

Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'Éducateur, 1, rue des Capucins, à Cahors.

IL N'ÉTAIT PAS TROP TARD

Qu'il fait bon respirer l'air pur de la campagne après la brûlante journée et le dur travail dans les ateliers surchauffés. Une brise légère agite au loin le rideau des hauts peupliers et dans le petit jardin les plantes semblent renaître à la fraîcheur du soir. Sur le seuil de sa porte, le brave forgeron fume sa pipe en lisant le journal; l'aînée de ses trois enfants aide sa mère qui prépare le souper; les deux plus jeunes jouent auprès de leur père.

Toute la famille est gaie et bien portante. Que faut-il de plus pour être heureux? ... Monsieur Richard Favier a pourtant connu de mauvais jours, et si maintenant il jouit d'une robuste santé il en sent d'autant plus le prix qu'il se trouvait il y a huit ans dans une situation désespérée.

A la suite d'un refroidissement toujours à craindre dans son métier, M. Favier fut atteint d'une bronchite qu'il eut tort de négliger. Une toux déchirante lui brûlait la poitrine en l'épuisant. Il se mit à cracher puis à vomir du sang. Bientôt il lui devint impossible de prendre la moindre nourriture et son visage prit une teinte terreuse qui faisait peine à voir. La nuit au milieu d'effrayants accès de toux, le malade était pris d'étouffements si épouvantables que ses parents s'attendaient à lui voir rendre l'âme. Il était forcé de se lever et de marcher dans la chambre pendant des heures entières. Plusieurs médecins ne purent constater que leur impuissance devant cette terrible maladie, l'un d'eux ne put s'empêcher de dire: « Vous êtes venu trop tard. »

Heureusement le docteur se trompait et lorsque nous allâmes à Hellembes près Lille rendre visite à M. Richard Favier dans sa petite maison du canton de l'homme bleu, rue Faidherbe, nous connaissions déjà sa guérison par une lettre qu'il nous avait écrite le 28 juillet 1901, lettre revêtue de la légalisation de M. Agache, adjoint au Maire de cette commune.

« Je ne puis que vous exprimer ma reconnaissance, » y disait-il après avoir décrit les maux dont nous parlons plus haut, « car grâce à vous j'ai échappé à la mort. J'eus un jour l'heureuse chance de lire un article de journal qui parlait de la Tisane américaine des Shakers et des cures extraordinaires qu'elle opérait dans les affections les plus graves. Le journal appuyait son affirmation en publiant quelques extraits d'une lettre écrite par un malade qui remerciait M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), de lui avoir fait connaître sa bienfaisante préparation. Je ne tardais pas moi aussi à en ressentir les bons effets, en quelques jours ma poitrine se dégagea, les vomissements de sang s'arrêtèrent, je pus me reposer et après avoir repris mon appétit, les forces revinrent, ce qui me permit de me remettre au travail. Depuis je n'ai jamais cessé de me bien porter. »

BULLETIN FINANCIER

Sauf nos rentes, qui restent offertes, l'ensemble du marché a manifesté de meilleures dispositions. Pour justifier le recul de nos fonds publics, on a parlé du dissentiment qui se serait produit au sein même du Cabinet, relativement à la question des bouilleurs de cru; la Bourse entrevoit une crise ministérielle, et une nouvelle

combinaison de laquelle M. Rouvier serait exclu. Notre 3 o/o recule à 99,52; la 3 1/2 à 100,77 et l'amortissable à 99,25.

Le Crédit foncier cote 748; le Comptoir national d'escompte 579; le Crédit lyonnais clôture à 1.072; la Société générale à 617.

Nos chemins ont repris: le Lyon à 1440; le Midi à 1235; le Nord à 1845 et l'Orléans à 1520.

Le Suez a passé de 3860 à 3867.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reprend à 86,10; l'Italien à 102,80; le Portugais à 31,80.

Le Russe 3 o/o 1891 cote 87,50.

Le Serbe 4 o/o unifié se traite à 75,35.

Le Turc D vaut 27,95 et la Banque Ottomane à 587.

DERNIÈRE HEURE

ATTENTAT CRIMINEL
Contre le Conseiller général
de Lacapelle-Marival

On nous télégraphie de Figeac :

M. Laparra, conseiller général de Lacapelle-Marival, se rendait en voiture, avec son fils, ce soir, à la foire de Figeac.

Au cours du trajet, un coup de feu partit de derrière une haie, blessant très grièvement le fils de M. Laparra.

On serait sur les traces du coupable.

L'émotion est profonde dans la région.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS REDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
24 Vend.	+ 13,5	+ 6	773	Beau
25 Sam.	+ 13	+ 4	771	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 125 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D^r HERBEAU

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XXXIII

Le retour en Belgique

Jean Creps répondit, d'un ton fort sérieux à une question que lui avait posée son père :

— Ecoutez-moi, je vous prie, bon père. Je reviens ici plus pauvre qu'auparavant, mais ce voyage m'a confirmé dans la vérité de cet adage qu'il ne faut pas aller chercher fortune ailleurs que dans son pays. Je sais maintenant que notre patrie peut offrir le bonheur à celui qui veut se rendre indépendant par son travail et son industrie. J'ai renoncé aux idées folles de ma jeunesse, et je vais aller chercher un emploi dans un bureau. Je suis sûr que je ne m'ennuierai plus dans cette nouvelle occupation et que personne désormais n'aura un reproche à m'adresser.

M. Creps ne parut pas se fier beaucoup à

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas des relations avec l'Agence Havas.

ces promesses : Il sourit et répliqua à son fils qu'il causerait plus tard avec lui de ses projets d'avenir.

Au moment du dessert, le capitaine Morel se leva et dit à ses amis qu'il voulait porter une santé.

Il s'exprima alors en ces termes :

— Mon cher ami Roseman, c'est moi qui ai été cause de ton départ pour la Californie. J'ai attenti le but que je m'étais proposé. Tu as vu le monde et tu es devenu un garçon plein d'expérience. Tu as en outre de la force de caractère et de la barbe au menton. Or, comme c'est moi qui t'ai envoyé au devant du danger et de la mort qui a failli te prendre, il est de toute justice que je fasse quelque chose pour m'acquitter envers toi. Mes amis, je vous propose de boire avec moi à la santé de Victor Roseman et de sa fiancée Lucia Morel. Leur mariage aura lieu dans six semaines d'ici. Dans mes bras, mes enfants ! ajouta le capitaine qui pleurait comme un enfant.

Il avait à peine fini ces paroles que Victor et Lucia le pressaient sur leur poitrine et l'embrassaient avec tendresse.

Dès que ces élans de reconnaissance furent apaisés, le capitaine sourit en leur disant :

— C'est bon ! c'est bon, mes enfants. En voilà assez. Je suis certain que vous m'aimez tendrement, et ce dont je suis encore plus assuré, c'est que vous serez heureux sur la terre.

Le père de Jean Creps se leva et voulut parler à son tour. Il s'adressa particulièrement à son fils.

— Jean, mon ami, tu viens de me promettre tout à l'heure, de travailler courageusement, afin de te créer une position indépendante dans ce pays. Cette parole m'a fait un immense plaisir. Je vais te procurer aussi un grand plaisir. Je vais te procurer aussi une grande joie en t'apprenant une bonne nouvelle. J'ai fait de brillantes affaires pendant ton absence, et je puis, à cette heure, assurer ton bonheur. Je me suis associé avec le capitaine Morel, pour monter une grande maison de produits coloniaux, et c'est aux soins de nos enfants que nous remettrons nos intérêts. Je bois donc à la prospérité de la maison de commerce Jean Creps, Victor Roseman et Compagnie.

De nombreux applaudissements accueillirent ce discours inattendu, et Jean déclara que rien ne pouvait lui être plus agréable que d'être associé avec son excellent ami Victor Roseman.

Donatus baissait la tête ; le pauvre garçon pleurait. Chacun s'efforça de le consoler.

Il fallut un certain temps pour sécher les larmes de ce brave garçon.

Enfin, il releva la tête, et dit ces mots d'une voix entrecoupée :

— Pardon, la compagnie ! je songeais à ma chère Anna, mais je ne suis pas malheureux, puisque j'assiste ici à une scène de joie qui met du baume au cœur de mes meilleurs camarades. Nous ne pouvons pas, dans ce monde, être tous également heureux.

— Ah ! j'avais oublié cet excellent Donatus, fit le capitaine. Il me vient une bonne pensée. Je possède à Aertselvar, près de Natten-

Haersdonck, une petite ferme dont le rendement pourrait être amélioré, si elle était confiée à un travailleur. Le sol en est très fertile. Or, le fermier vient de mourir, et la veuve de cet homme doit s'en aller le mois prochain. Si notre ami Donatus veut remplacer le défunt, je lui ferai un bail très acceptable et je lui donnerai les moyens de s'installer très convenablement. J'aime à espérer qu'il va dire oui, et c'est dans cette conviction que je bois à la santé de Donatus Kuik, le nouveau tenancier de la « Ferme des Chènes. »

Toute la société de madame Roseman applaudit à ce speech sympathique, et félicita Kuik de la bonne aubaine qui lui arrivait.

Le brave garçon tout ému, répondit alors à son bienfaiteur :

— Je ne sais en quels termes m'exprimer pour vous dire combien je suis reconnaissant, savez-vous. Vous êtes vraiment bien bons pour moi, tous, tous, sais-tu. Mais, sans Anna, il me serait impossible d'avoir du cœur à l'ouvrage, si je ne l'épouse pas, pour une fois, savez-vous, je suis décidé à m'expatrier. J'irai en Hollande, et m'engagerai comme soldat pour Batavia.

Au moment où Donatus en était là de son discours, la domestique de madame Roseman vint dire à sa maîtresse qu'un homme était là, portant un uniforme, qui demandait avec instance à lui parler.

— Je donnerai tout l'or que j'ai rapporté de Californie, savez-vous, si c'était le père d'Anna, s'écria Donatus, qui se mit à sauter en signe de joie. (A suivre.)

Bibliographie

ALMANACHS POUR 1903

« Petit bonhomme vit encore ! » Le bon vieux petit almanach, si cher à nos pères, est toujours vivant et bien vivant, et son succès, loin de décroître, semble rajourner encore avec les années qui consacrent son utilité. Ni les journaux, ni les revues qui se multiplient, ni les innombrables publications de toutes sortes n'ont pu le remplacer. Il est toujours le bienvenu quand il nous arrive sur l'aile des premières brises hivernales. C'est lui qui charmera les longues veillées au coin du feu. C'est lui qui amusera, qui fera rire et qui prodiguera en même temps à tous les plus précieux conseils !

Qu'ils sont variés, à la fois instructifs et récréatifs, ces aimables petits livres qui viennent de s'envoler des presses de la maison Plon !

Parmi les plus recherchés du public, il faut citer en tête : *L'Annuaire* et les *Almanachs Mathieu (de la Drôme)*, qui annoncent avec tant d'exactitude, le temps qu'il fera pendant l'année qui suit d'une utilité quotidienne pour les cultivateurs, les marins, et en général pour tout le monde, car il n'est personne qui n'ait intérêt à savoir quand le soleil brillera, quand le vent soufflera, quand il pleuvra, nègiera, grêlera, gèlera, etc. Rappelons en même temps que ces almanachs renferment des prévisions détaillées sur le rendement de toutes les récoltes.

L'Almanach manuel de la bonne cuisine et de la Maîtresse de maison est plein de recettes économiques, de procédés excellents pour faire de bons plats à peu de frais. Les gourmets y trouveront aussi leur compte.

L'Almanach du Savoir-Vivre, par la comtesse de Brassanville, est un code très complet de la bonne compagnie ; celui des *Dames et des Demoiselles* traite spécialement de la toilette et de la confection des petits ouvrages de femme ; *L'Almanach de la Mère Gigogne* adresse aux enfants ; *L'Almanach de France et du Musée des Familles* est une petite encyclopédie des plus instructives ; *L'Almanach scientifique* nous explique les découvertes nouvelles de la science ; *L'Almanach du Parfait Vigneron* constitue le guide du viticulteur, du fabricant de cidre et du liquoriste ; n'oublions pas non plus le *Cultivateur* ni le *Jardinier*.

L'Almanach des Saints Cœurs de Jésus et de Marie et *L'Almanach du Bon Catholique* s'adressent aux personnes pieuses et aux communautés religieuses.

Notons encore dans des genres différents : le *Parisien*, *l'Astrologique*, *l'Almanach illustré des Jeunes Mères*, le *Petit Almanach national de la France*, recueil patriotique d'anecdotes, de récits militaires et de renseignements utiles aux réservistes et aux territoriaux ; *L'Almanach des célébrités contemporaines*, galerie des illustrations politiques, militaires, religieuses et artistiques de la France et de l'Etranger ; *L'Almanach Prophétique*, consacré aux sciences occultes, aux prédications, aux phénomènes les plus curieux du somnambulisme, de l'hypnotisme, du spiritisme et de la divination.

L'Almanach des Parisiennes, signé de brillants dessinateurs, est une brochure humoristique d'un accent très moderne. D'ailleurs ceux qui croient avec raison le rire utile à la santé, tous ceux qui aiment les bons mots, les gauloises fantaisies, les histoires burlesques, les drôlatiques aventures et les folles équipées, n'ont qu'à s'adresser à une bande de joyeux compères qui s'appellent : le *Lunatique*, le *Comique*, le *Pour rire*, le *Charivari*, gaillards almanachs qui conservent la tradition de la vieille gaieté française.

Enfin fermant la marche, voici venir : le *Mathieu Lœnsberg*, le véritable aïeul, le doyen des almanachs, qui paraît, selon l'antique tradition, sur le même papier et avec les mêmes types qu'autrefois. Mathieu Lœnsberg, est l'ami des villageois, le guide des paysans, auxquels il donne d'excellentes recettes de toutes sortes.

Ces aimables petits livres, sous une forme comode et modeste, accessibles à tous, savent mêler l'agréable à l'utile, se faire comprendre de tous les âges, de toutes les conditions sociales, satisfaire tous les goûts.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1535 du 25 Octobre 1902.

La catastrophe du ballon le « Bradsky », par le Lieutenant-colonel G. Espitallier. — Une passerelle pour la cavalerie, par Georges Béthuis. — Les ascenseurs électriques, par J. Lafargue. — Le palmier à cire, par V. Brandicourt. — Déformations solaires et rayon vert, par Lucien Libert. — Lancement du « Kléber » à Bordeaux, par A. Gaston Cornié. — Les fruitiers et les engrais potassiques, par P. de M. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 20 octobre 1902, par Ch. de Villedeuil. — Les poissons géants, par A. Ladureau.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. Sommaire du n° 47 — du 21 octobre 1902.

La Capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — Une Mère, par Elise Lebrun. — Le Loup et la petite Maoutonn', par Oncle Job. — Les sept notes de la gamme, par Meryem Cécil. — Histoire d'un dictionnaire latin, par J. Malassez. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de P. Gamba, Valérienne, Emil. Causé, A. Bertrand.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires.

Paris Départements : six mois 10 fr. : un an 18 francs.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1560^e livraison (25 Octobre 1902).

Le petit Leveillé, par Albert Cim. — Le service des eaux d'un hameau. — Fauvette, par G. Fantin. — Musée de Poupées, par Marie Kœnig. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elce (suite).

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 26 octobre 1902.

V^o Nacla Courrier du Dimanche. — Henri Lavedan : M. Papillon. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^o Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

La Maison Ménard

frères, de Thouars (Deux-Sèvres) désirant augmenter son personnel, demande représentants actifs et sérieux pour vendre à la campagne produits indispensables aux cultivateurs.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Perthuis, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses

Carcanières, Escoubroure, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Gérons (Aodinac Anlus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflet (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursions sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay* : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe de 0.134. — Deuxième classe, de 0.09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande à Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVRETS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26,